



Recensement de la conchyliculture 2012

160 000 tonnes de coquillages commercialisés

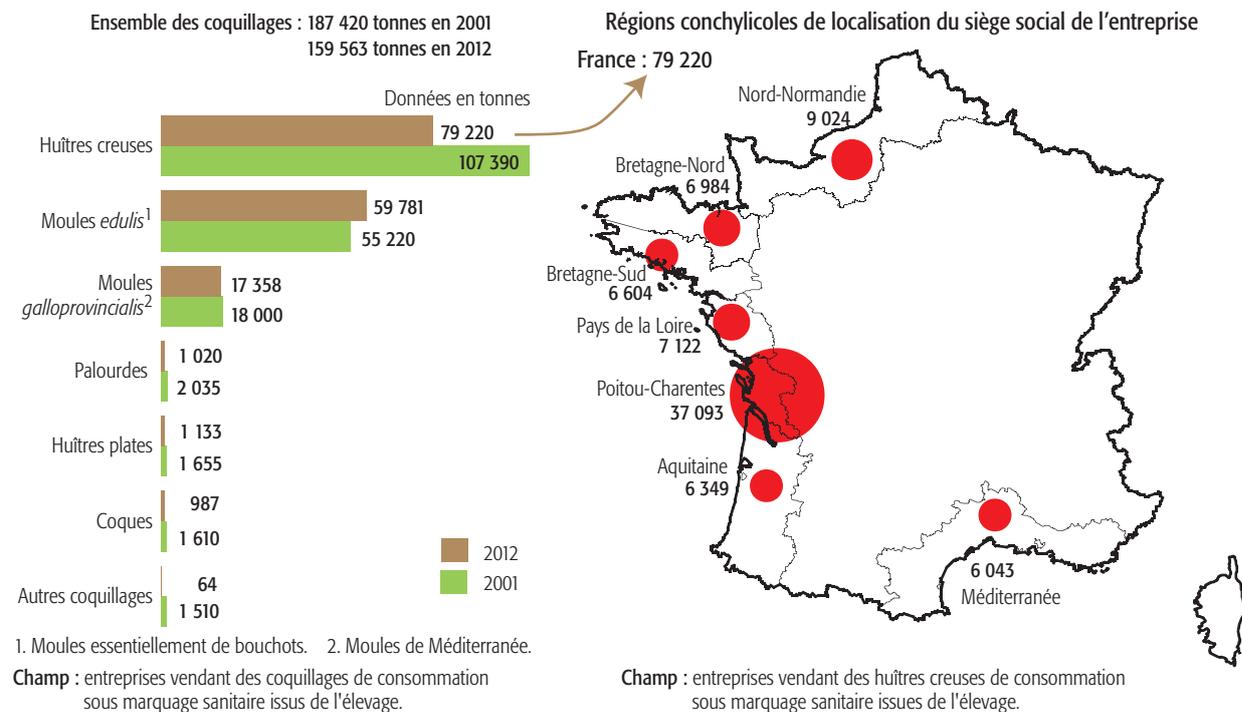
En 2012, la filière conchylicole compte 2 900 entreprises, réparties sur l'ensemble du littoral, et commercialise 160 000 tonnes de coquillages pour la consommation. Le volume d'huîtres vendues est un peu supérieur à 80 000 tonnes, en baisse de 26 % depuis 2001. Avec plus de 77 000 tonnes en 2012, la commercialisation de moules est au contraire en hausse de 5,4 % par rapport à 2001. Le chiffre d'affaires global des entreprises conchylicoles s'élève à 876 millions d'euros en 2012. Les entreprises conchylicoles emploient en moyenne 3 équivalents temps plein. La main-d'oeuvre familiale assure la moitié du volume de travail mais régresse au profit des salariés non familiaux.

Selon le deuxième recensement de la conchyliculture française, 2 900 entreprises commercialisent

en 2012 des produits conchylicoles, soit 24 % de moins qu'en 2001. L'activité de ces entreprises

recouvre le captage ou la production de naissains et l'élevage de coquillages, ainsi que l'expédition sous

47 % des huîtres creuses adultes commercialisées par les entreprises de Poitou-Charentes en 2012



Source : Agreste - Recensements de la conchyliculture 2001 et 2012

►► agrément sanitaire pour la consommation.

Baisse de la production d'huîtres, progression de celle des moules

Depuis 2001, la production conchylicole a globalement diminué de près de 15 % en volume pour s'établir à 160 000 tonnes en 2012. Cette baisse s'explique notamment par le repli marqué de la production d'huîtres creuses, dans un contexte de surmortalités du naissain de captage naturel d'huîtres creuses depuis 2008. Le volume des d'huîtres creuses, de 79 000 tonnes en 2012, est ainsi en baisse de 26 % par rapport à 2001. Avec un recul de plus de 30 % par rapport à 2001, la production d'huîtres plates pour la consommation est légèrement supérieure à 1 000 tonnes en 2012. La balance commerciale des huîtres est positive mais les échanges sont négligeables.

A contrario, la production de moules a augmenté de 5,4 % depuis 2001. En 2012, les volumes commercialisés de moules sous marquage dépassent ainsi 77 000 tonnes et sont principalement constitués de moules *edulis* (près de 60 000 tonnes). Malgré la hausse des ventes, le volume n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins de la consommation française. La France importe 54 000 tonnes de moules en 2012, soit 8 % de moins qu'en 2001. Enfin, les conchyliculteurs commercialisent sous marquage sanitaire 1 000 tonnes de palourdes, près de 1 000 tonnes de coques et 60 tonnes d'autres coquillages.

La vente de coquillages pour la consommation : deux tiers du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global des entreprises conchylicoles s'élève à 876 millions d'euros en 2012. Il intègre le montant des ventes de produits conchylicoles provenant de l'élevage ou de la pêche mais aussi le chiffre d'affaires tiré des activités liées à l'aquaculture et des autres activités de diversification des entreprises. La production conchylicole en constitue tou-

tefois la principale part (89 %) avec 781 millions d'euros en 2012. Ce chiffre d'affaires provient pour les trois-quarts de ventes conchylicoles pour la consommation et pour un quart de ventes de produits conchylicoles non finis (naissain, demi-élevage et d'adultes sans marquage sanitaire).

Les autres activités aquacoles des entreprises de conchyliculture (élevage de poissons, de crustacés, d'algues...) ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires global et les autres activités de diversification 9 %. Les activités de diversification les plus fréquentes sont les activités liées au négoce de coquillages d'élevage ou de pêche.

Une activité localisée sur l'ensemble du littoral

Les 2 900 entreprises conchylicoles sont réparties sur l'ensemble du littoral, de la Mer du Nord à la Méditerranée. Elles exploitent près de 90 % de leurs superficies de production dans la région conchylicole de leur siège. Les 10 % restants correspondent à des superficies hors de la région du siège. Les coquillages y

sont transférés pour y être élevés pendant une période plus ou moins longue du cycle de production. Les entreprises méditerranéennes ont une activité exclusivement locale. Celles de Normandie et de Bretagne-Nord disposent de 94 % de leurs superficies de production dans la région siège de l'entreprise. Ce taux est proche de 80 % pour les entreprises de Bretagne-Sud, d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire.

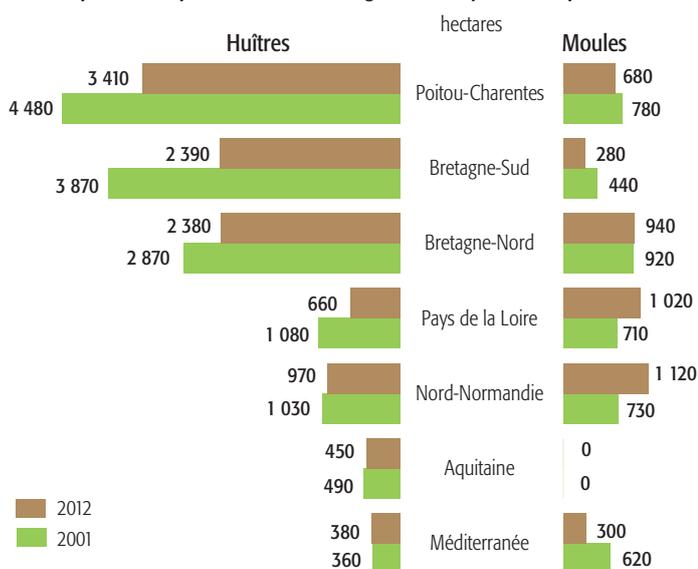
Au total, les entreprises conchylicoles exploitent l'équivalent de 15 530 hectares soit une diminution de 22 % par rapport à 2001. Près de 90 % de ces surfaces sont sur le domaine public maritime. L'élevage dominant, celui de l'huître, utilise 69 % des superficies conchylicoles contre 71 % en 2001 et l'élevage de moules en représente 28 % contre 21 % en 2001.

Captage et affinage d'huîtres : spécialités de Poitou-Charentes

L'élevage des huîtres commence par le captage de jeunes coquillages appelés « naissains » sur un support ►►

10 640 hectares exploités en France pour les huîtres et 4 340 hectares pour les moules

Superficies exploitées¹ selon les régions conchylicoles de production



1. Superficies exploitées dans chaque région de France métropolitaine. Les longueurs de bouchots ou filières sont convertis en surface.

Champ : entreprises ayant des surfaces exploitées pour les huîtres, pour les moules.

Source : Agreste - Recensements de la conchyliculture 2001 et 2012

Près de la moitié des huîtres creuses proviennent des entreprises de Poitou-Charentes et 36 % des moules *edulis* de Bretagne-Nord

Ventes en 2012 de coquillages adultes pour la consommation sous marquage sanitaire

Régions conchylicoles de localisation du siège social de l'entreprise	Ensemble des coquillages ¹		Huîtres creuses		Huîtres plates		Moules <i>galloprovincialis</i>		Moules <i>edulis</i>	
	Nombre d'entreprises	Poids tonnes	Nombre d'entreprises	Poids tonnes	Nombre d'entreprises	Poids tonnes	Nombre d'entreprises	Poids tonnes	Nombre d'entreprises	Poids tonnes
Poitou-Charentes	617	50 272	577	37 093	13	8			121	13 058
Bretagne-Nord	173	29 196	111	6 984	31	828	4	28	100	21 317
Nord-Normandie	217	25 281	169	9 024	4	12			101	15 928
Méditerranée	384	23 471	355	6 043	9	10	320	17 228	s	s
Pays de la Loire	259	12 338	236	7 122	26	15	s	s	137	5 100
Bretagne-Sud	241	11 810	212	6 604	92	229	9	70	82	3 838
Aquitaine	281	7 195	281	6 349	3	32	s	s	s	s
Total	2 172	159 563	1 941	79 220	178	1 133	335	17 358	544	59 781

1. Ensemble des coquillages = huîtres creuses et plates, moules *edulis* et *galloprovincialis*, palourdes, coques et autres coquillages

Champ : entreprises vendant des coquillages de consommation sous marquage sanitaire issus de l'élevage.

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2012

de fixation ou collecteur. 62 % des entreprises conchylicoles captent ou produisent des naissains, le plus souvent en milieu naturel (61 %, contre 1 % en éclosérie). En termes de volume, ce captage est réalisé pour moitié de manière naturelle dans l'environnement marin et pour moitié de manière contrôlée dans des structures spécialisées.

2 % des entreprises conchylicoles possèdent également une nurserie qui favorise la croissance des mollusques issus des écloséries jusqu'à une taille qui permet le passage dans le milieu marin. Le captage naturel d'huître creuse est une spécialité de Charente-Maritime. Ce département représente 89 % de la collecte nationale en milieu marin, mais seulement 45 % du total des naissains, y compris ceux produits en éclosérie.

L'affinage des huîtres en claires est aussi une pratique spécifique de Charente-Maritime. Ces anciens marais salants alimentés régulièrement en eau de mer donnent aux huîtres un goût de noisette, très apprécié des consommateurs. Les claires constituent la quasi-totalité des surfaces détenues sur le domaine privé. Elles se situent à 92 % en Poitou-Charentes. Cette dominance traduit l'importance de l'affinage en claires autour de Marennes-Oléron. Ainsi sur les

32 300 tonnes d'huîtres creuses affînées, vendues en 2012 en France, 30 000 tonnes le sont par des entreprises de Poitou-Charentes. Les autres proviennent surtout du Pays de la Loire. Les entreprises charentaises commercialisent au total 37 000 tonnes, soit près de la moitié des huîtres destinées à la consommation, une proportion équivalente à celle observée en 2001. Ces ventes concernent les huîtres élevées en Poitou-Charentes mais aussi dans d'autres régions conchylicoles. En effet, 9 700 tonnes sont transférées de leur site d'élevage principalement de Bretagne-Nord (42 %), Bretagne-Sud (30 %) et Normandie (25 %) vers la Charente-Maritime, site d'affinage et de commercialisation.

Des entreprises encore majoritairement individuelles

Près des deux tiers des entreprises conchylicoles sont individuelles. Mais avec près de 1 000 entreprises, les formes sociétaires ont progressé depuis 2001 passant de 20 % à près de 35 % de l'ensemble des entreprises. La Bretagne-Nord culmine avec un taux d'entreprises sous forme sociétaire à près de 74 %. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ont vu leur part

augmenter dans toutes les régions. En 2012, elles représentent 48 % des formes sociétaires contre 34 % en 2001.

L'élevage des huîtres est encore dominant dans les entreprises conchylicoles. Près de 9 entreprises conchylicoles sur dix produisent des huîtres et plus de 37 % produisent des moules. La part des entreprises produisant des moules est en progression depuis 2001. Plus fréquent, l'élevage des huîtres est également plus souvent exclusif. 57 % des entreprises ne produisent que des huîtres comme en 2001. En revanche, l'élevage exclusif de moules reste minoritaire. Il ne concerne que 37 % entreprises ayant une activité mytilicole et 10 % des entreprises conchylicoles.

13 % des entreprises ont plus de 30 ans d'ancienneté contre 10 % en 2001 et près de 32 % sont créées depuis moins de 10 ans contre 39 % en 2001.

En 2012, 19 % des entreprises conchylicoles sont engagées dans une démarche qualité contrôlée par un organisme tiers. 8 % bénéficient de l'identification géographique protégée (IGP). Ces entreprises sont essentiellement localisées en Poitou-Charentes pour l'huître de Marennes-Oléron. La certification de conformité

Près de 18 000 actifs conchyliques en 2012
Main-d'œuvre conchylique selon les catégories d'actifs

Catégories d'actifs	Actifs			Équivalent temps plein		
	2012	2001	Évolution 2001-2012 %	2012	2001	Évolution 2001-2012 %
Actifs familiaux	4997	7068	- 29	4 151	5 848	- 29
Salariés permanents non familiaux	3 710	3 929	- 6	3 310	3 381	- 2
Salariés saisonniers ou occasionnels	9 008	10 665	- 16	1 113	1 178	- 6
Total	17 715	21 662	- 18	8 574	10 407	- 18

Champ : ensemble des entreprises conchyliques.

Source : Agreste - Recensements de la conchyliculture 2001 et 2012



« Produit », le Label Rouge et l'appellation d'origine protégée (AOP) concernent respectivement 5 %, 4 % et 3 % des entreprises. L'AOP concerne essentiellement les moules de bouchots de la baie du Mont Saint-Michel.

Trois équivalents temps plein en moyenne par entreprise

En 2012, la conchyliculture a employé près de 18 000 personnes, représentant l'équivalent de 8 574 emplois à temps plein (ETP). Les effectifs ont diminué de près de 18 % entre 2001 et 2012, à un rythme proche de celui du nombre d'entreprises (- 24 %). De ce fait, le nombre moyen de salariés par entreprise reste globalement stable, à 3 ETP.

Avec 5 000 personnes et plus de 48 % des ETP, la main-d'œuvre familiale est la principale source de travail des entreprises conchyliques. La part de la main-d'œuvre familiale dans l'emploi est cependant en régression de 8 points par rapport à

2001. Cette main-d'œuvre est constituée de 2 900 chefs d'exploitations et de 2 100 autres actifs familiaux. Le statut de coexploitant est en augmentation depuis 2001 : il passe de 17 % à 29 % des actifs familiaux hors chefs d'exploitation.

La part de la main-d'œuvre non familiale progresse. Les 3 700 salariés permanents non familiaux représentent désormais 39 % des ETP contre un tiers en 2001. Le secteur conchylique fait par ailleurs appel à un volet important de main-d'œuvre occasionnelle. Ainsi, en 2012, 9 000 employés saisonniers ont travaillé dans le secteur sur une courte période représentant 13 % des ETP, une part en hausse de 2 points par rapport à 2001.

Neuf chefs d'entreprise sur dix sont des hommes. Ils ont en moyenne 46 ans. En 2001, leur âge moyen était de 43 ans. La formation générale des conchyliculteurs a progressé : 80 % d'entre eux ont suivi des études secondaires ou supérieures, contre deux tiers en 2001. Comme en 2001, neuf sur dix possèdent un diplôme

de navigation. L'implication des conjoints dans la marche des entreprises s'accroît. Elle concerne 13 % des entreprises contre 5 % en 2001.

Les femmes travaillent plutôt dans les ateliers et dans les emplois administratifs. Seules un peu plus de 16 % travaillent régulièrement dans les parcs, dans les marais ou en mer, en régression de 2 points par rapport à 2001. La main-d'œuvre féminine représente 6 324 personnes mais seulement 28 % des ETP totaux. Elles en représentaient un tiers en 2001.

73 tonnes de coquillages de consommation vendues en moyenne par entreprise

Huit entreprises conchyliques sur dix ont un agrément sanitaire pour vendre des coquillages à la consommation. Ces entreprises disposent toutes d'au moins un bâtiment ou bateau expéditeur. 85 % d'entre elles utilisent un véhicule pour le transport de coquillages sous marquage sanitaire. L'utilisation des chaînes de



Nombre d'entreprises¹ par activité exercée

Entreprises actives en 2012	Captage ou production de naissain		Élevage (grossissement et/ou affinage)		Pratique de l'expédition avec agrément sanitaire	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2 864	1 776	62	2 819	98	2 232	78

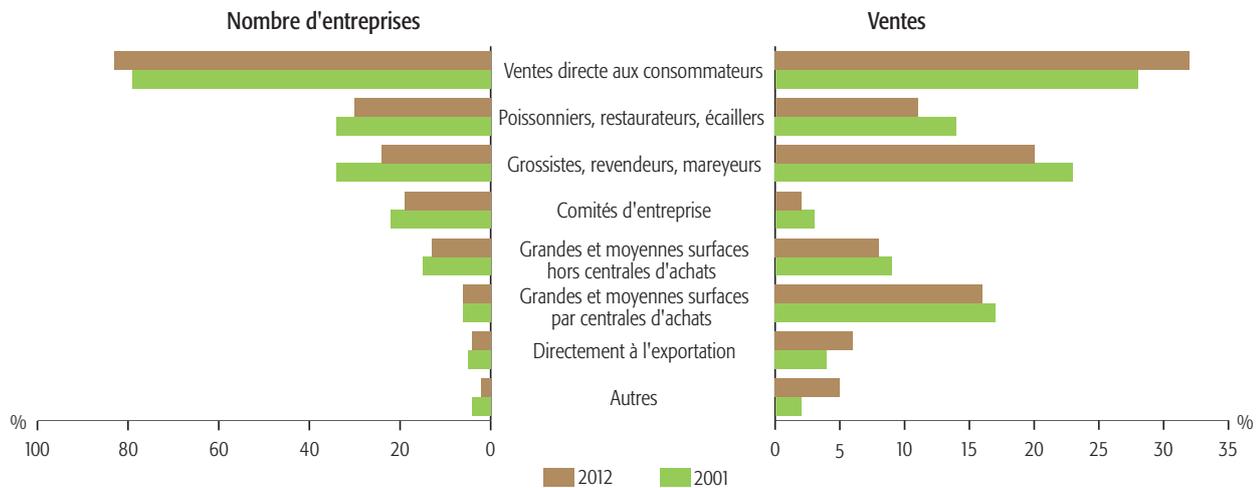
1. Une entreprise peut effectuer différentes activités. Elle est alors comptée pour chacune d'entre elles.

Champ : ensemble des entreprises conchyliques.

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2012

Près du tiers des huîtres creuses vendues directement aux consommateurs en 2012

Vente d'huîtres creuses pour la consommation par circuit de distribution



Champ : entreprises vendant des huîtres creuses adultes de consommation sous marquage sanitaire issues de l'élevage ou de la pêche.

Source : Agreste - Recensements de la conchyliculture 2001 et 2012

►► tris est en nette progression : 68 % des entreprises en utilisent en 2012, contre seulement 44 % en 2001. Les entreprises qui ont commercialisé des coquillages de consommation en 2012, en ont vendu en moyenne plus de 73 tonnes. C'est 8 % de plus qu'en 2001.

Les coquillages empruntent différents circuits de commercialisation au départ des entreprises. La vente directe est le premier mode de commercialisation des huîtres, un mode

en progression depuis 2001. Parmi les entreprises vendant des huîtres, 83 % pratiquent la vente directe pour les huîtres creuses et 90 % pour les huîtres plates. Ce circuit, le plus court, concerne près d'un tiers des quantités expédiées d'huîtres creuses et plus du quart de celles des huîtres plates. Pour tous les autres coquillages, les circuits de commercialisation font davantage appel aux intermédiaires. 45 % des quantités vendues passent ainsi par des intermédiaires tels

que les grossistes, les revendeurs et seulement 6 % sont en vente directe. 7 % de l'ensemble des entreprises ont créé une société commerciale qui exerce une activité en aval de leur production conchylicole. Les ventes à ces entreprises commerciales représentent près de 6 % des ventes sous marquage sanitaire.

Marie-Jeanne Soler

SSP - Bureau des statistiques végétales et animales

Source

Le deuxième recensement de la conchyliculture, effectué après celui de 2001, porte sur l'activité du secteur en 2012. Les données relatives au captage du naissain d'huître portent toutefois sur l'année 2011. Il a été réalisé en France Métropolitaine par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à la demande et avec l'appui financier de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a apporté sa collaboration technique pour la formation des enquêteurs. Les organisations professionnelles conchylicoles ont été associées à la conception du questionnaire. La collecte a eu lieu d'avril à juin 2013 par visite d'enquêteurs auprès des dirigeants des entreprises conchylicoles. Elle a concerné toutes les entreprises ayant effectué un captage naturel de naissain de coquillages ainsi que celles possédant une éclosure de reproduction de coquillages ou une nurserie. Le recensement portait aussi sur les entreprises ayant effectué de l'affinage

en claires, les élevages ayant produit au moins 2 tonnes de coquillages ou 1 tonne de palourdes et l'ensemble des entreprises pratiquant l'expédition avec agrément sanitaire.

Le recensement permet d'identifier toutes les entreprises de production d'huîtres, creuses ou plates, de moules *edulis* ou *galloprovincialis*, de coques, de palourdes et d'autres coquillages. Il permet d'estimer la production et de recueillir des données structurelles et techniques sur les entreprises conchylicoles. L'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs. Les métiers de l'élevage de coquillages portent des dénominations précises. Ainsi on parle de conchyliculteur en général pour l'éleveur de coquillages, d'ostréiculteur pour celui d'huîtres, de mytiliculteur pour celui des moules.

Le recensement de 2012 étudie pour la première fois le détail du chiffre d'affaires ainsi que la diversification et la démarche qualité des entreprises.

Définitions

Régions conchylicoles :

Les statistiques conchylicoles sont présentées dans un découpage géographique comprenant sept régions conchylicoles :

La région **Nord-Normandie** comprend la Manche, le Calvados, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord.

La région **Bretagne-Nord** comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et la partie du Finistère située au nord de la presqu'île de Crozon.

La région **Bretagne-Sud** comprend la partie sud du Finistère, le Morbihan et la partie de la Loire-Atlantique située au nord de la Loire.

La région **Pays de la Loire** comprend la partie sud de la Loire-Atlantique et la Vendée.

La région **Poitou-Charentes** se limite à la seule Charente-Maritime.

La région **Aquitaine** comprend la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

La région **Méditerranée** comprend l'Aude, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, le Var et la Haute-Corse.

Il convient de distinguer les régions conchylicoles où se situent les sièges sociaux des entreprises et les régions conchylicoles de production, qui regroupent l'ensemble des surfaces exploitées (concessions sur le domaine public ou surfaces privées) pour l'élevage des coquillages.

Naissain :

On appelle naissain, les larves transformées qui se fixent sur support et qui deviennent de très jeunes coquillages. Le naissain

d'huître creuse peut être obtenu par captage naturel dans l'environnement marin. Il peut être également obtenu par captage contrôlé de larves issues d'écloseries. Ces techniques de captage contrôlé permettent d'obtenir du naissain pratiquement toute l'année, garantissant ainsi un approvisionnement indépendant des fluctuations annuelles.

Marquage sanitaire :

Les ventes de coquillages pour la consommation humaine se font uniquement sous marquage sanitaire. Les entreprises conchylicoles doivent avoir obtenu l'agrément des services vétérinaires et apposer un marquage indélébile. Ce marquage permet d'identifier l'entreprise expéditrice. Leur répartition géographique est fonction du siège social des entreprises expéditrices. Les ventes incluent des coquillages adultes issus d'autres régions ou pays, achetés en vrac, même s'ils ont séjourné peu de temps dans les parcs ou bassins de l'entreprise expéditrice.

Concession :

L'exploitation du domaine public maritime (DPM) à des fins de production aquacole nécessite l'obtention de concessions dont la durée ne peut dépasser trente-cinq ans. Les concessions destinées aux élevages de moules en bouchot ou en filières sont usuellement exprimées en longueur. Un coefficient de conversion a été appliqué pour ramener les longueurs en surface (1 km correspond à 2 ha pour les bouchots et 6 ha pour les filières).

Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Accès via l'onglet « Enquêtes »
✓ Aquaculture

Publications

✓ « L'huître : perle de l'élevage conchylicole »
Agreste Primeur n° 126 - mai 2003

✓ « Recensement de la conchyliculture 2001 »
Agreste Cahiers conchyliculture n° 1 - février 2005

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007
93555 Montreuil-sous-bois Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 - Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poulette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
© Agreste 2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT